PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Arrêté n° 78-2023-06-27-00006
Portant modification de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de SAINT-CYR-L'ÉCOLE

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R.133-1 et suivants ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°92-042 du 30 janvier 1992 portant création de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-07-31-005 du 31 juillet 2019 portant renouvellement de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-01-15-001 du 15 janvier 2020 portant modification de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-28-022 du 28 septembre 2020 portant renouvellement partiel de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-10-06-00001 du 6 octobre 2021 portant renouvellement partiel de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2022 portant renouvellement partiel de la composition de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2022-12-20-00012 du 20 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Victor DEVOUGE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2022-12-26-00002 du 26 décembre 2022 portant rectification d'une erreur matérielle dans la composition de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu le compte-rendu de l'assemblée générale du Groupement des Usagers de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'École (G.U.A.S) du 15 avril 2023 actant la modification de sa gouvernance ;

Vu le courriel du 1er juin 2023 de Monsieur SOURISSE, président du Groupement des Usagers de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'École (G.U.A.S) sollicitant la modification des représentants du GUAS au sein de la CCE et du Comité de Suivi de la Charte ;

Vu le courriel du 19 juin 2023 de Monsieur MENON, président de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy-le-Roi (APEBN) sollicitant la modification du représentant suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement et du Comité de Suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Considérant que ces demandes justifient la modification de la composition du collège des usagers et du collège des associations de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

ARRÊTE

Article 1 : La Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole prenant en compte les changements des représentants du G.U.A.S et de l'APEBN est composée comme suit :

Président : Le préfet des Yvelines ou son représentant

Collège 1 -Représentants des professions aéronautiques

1.1 Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome

TITULAIRE	SUPPLÉANT
M. Patrick BOYER	M. Luis MENDES

1.2 Représentants des usagers de l'aérodrome : Groupement des Usagers de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'École (GUAS)

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Jean-Michel PIQUEMAL (GUAS)	M. Michel AUVILLAIN (GUAS)
M. Bertrand COMBALUZIER (GUAS)	Mme Solange MIRIGAY (GUAS)
M. Rémi SOURISSE (GUAS)	M. Bernard PONS (GUAS)
M. Jean-Paul FOUCHER (GUAS)	M. Denis PIETERSOONE (GUAS)

1.3 Représentants de l'exploitant de l'aérodrome : Aéroports de Paris

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Sébastien COUTURIER	M. Laurent KADDOUCH
M. Olivier DELATTE	Mme Alexandra GALOPIN

Collège 2 - Représentants des collectivités locales

2.1 Représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP)	**Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP)**
. Mme Sonia BRAU (commune de Saint-Cyr-l'Ecole)	. Mme Marie-Laure ROUSSEAU (Saint-Cyr-l'Ecole)
. M. Alain SANSON (commune de Fontenay-le-Fleury)	. M. Richard RIVAUD (Fontenay-le-Fleury)
. Mme Caroline BOUIS (commune de Bailly)	. M. Mathieu BELKEBIR (Bailly)
. M. Wenceslas NOURRY (commune de Versailles)	. M. Emmanuel LION (Versailles)
. M. Marc TOURELLE (commune de Noisy-le-Roi)	. Mme Géraldine LARDENNOIS (Noisy-le-Roi)

2.2 Représentants du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil départemental des Yvelines

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
. M. Jean-Philippe LUCE **Conseil régional d'Ile-de-France**	. M. Richard RIVAUD **Conseil régional d'Ile-de-France**
. Mme Sonia BRAU **Conseil départemental des Yvelines**	. M. Philippe BENASSAYA **Conseil départemental des Yvelines**

Collège 3 - Représentants des associations de riverains de l'aérodrome et de protection de l'Environnement

ASSOCIATIONS	TITULAIRES / SUPPLÉANTS
Association Yvelines Environnement	. M. Patrick MENON- Titulaire . M. Fabien BAKER – Suppléant
Association France Nature Environnement 78	. Mme Marie-José ROSSI-JAOUEN - Titulaire . M. Michel CONTET – Suppléant
Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV)	. M. Fabien BAKER – Titulaire . M. Patrick MENON- Suppléant
Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly et Noisy-le-Roi (APEBN)	. M. Francisco DOS SANTOS - Titulaire . M. Philippe BETTINGER - Suppléant
Association des Amis du Grand Parc de Versailles (AGPV)	. M. Yves PERILLON – Titulaire . Mme Arlette BARRE- Suppléante

Association contre les Nuisances Aériennes (ADECNA)	. M. Francis BEAULATON – Titulaire . M. Serge DROUIN – Suppléant
Association Contre les Nuisances de Noisy-le-Roi et Bailly (AC2NB)	. M. Régis DUVAL – Titulaire . Mme Magali FORTUNE-PRADEL- Suppléante

Article 2 :

. Le mandat des membres des collèges représentant les professions aéronautiques et les associations de riverains de l'aérodrome et les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie concernées par l'environnement aéportuaire est de trois ans.
Ce mandat prend fin si son titulaire perd la qualité pour laquelle il a été désigné.

. Le mandat des membres du collège des collectivités territoriales s'achève avec le mandat des assemblées auxquelles ils appartiennent.

. Toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat.

. Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre du conseil peut donner mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

Article 4 :

Le secrétaire général de la Préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, accessible sur le site internet de la préfecture et dont copie sera transmise aux membres de la commission.

Fait à Versailles, le, 27 JUIN 2023

Pour le Préfet,
Et par délégation
Le secrétaire générale

Victor DEVOUGE